



COMMUNE DE COURPALAY

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 mai 2020, s'est réuni le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, sous la Présidence de Monsieur Thierry HERRY, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

(En raison de la crise sanitaire, cette séance s'est tenue à huis clos dans la salle des fêtes communale).

PRÉSENTS :

M. HERRY, **Maire**

Mme CORADE, M. MALHERBE, Mme MERCIER, M. VOILLARD, **Adjoint**s

Mme CHAMPENOIS, M. HASTE, Mme SINELLE, M. CALDONAZZO, Mme BERNAD, M. LOMBARD, M. Nicolas DUFFAND, Mme SOUVERIN, M. LE BARON, **Conseillers Municipaux**

REPRÉSENTÉE :

Madame GUILLARD qui a donné pouvoir à M. VOILLARD

SECRETARE DE SÉANCE : Mme MERCIER

Le Conseil Municipal a :

- **Désigné** Madame MERCIER en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.
- **Approuvé** le Procès-Verbal du 23 mai 2020 → *(à l'unanimité)*
- **Attribué** quinze délégations au Maire → *(à l'unanimité)*
- **Fixé** à 41,30% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique au lieu de 51,60%, le taux des indemnités de fonctions au Maire, à compter du 1^{er} juin 2020. → *(à l'unanimité)*
- **Fixé** à 15,84% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, le taux des indemnités de fonctions aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints au Maire, à compter du 1^{er} juin 2020.
→ *(à l'unanimité)*
- **Fixé** à 3,96% de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, le taux des indemnités de fonctions au 4^{ème} adjoint au Maire, à compter du 1^{er} juin 2020. → *(à l'unanimité)*
- **Fixé** pour Christine CHAMPENOIS, conseillère municipale déléguée à compter du 1^{er} juin 2020 une indemnité correspondant à 15,84% de l'indice brut terminal de la fonction publique. *(à l'unanimité)*
- **Fixé** pour Julien HASTE, conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} juin 2020 une indemnité correspondant à 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
→ *(à l'unanimité)*
- **Fixé** pour Sylvain CALDONAZZO, conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} juin 2020 une indemnité correspondant à 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
→ *(à l'unanimité)*
- **Fixé** pour Jérémy LOMBARD, conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} juin 2020 une indemnité correspondant à 6,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
→ *(à l'unanimité)*
- **Décidé** de créer des commissions communales et Intercommunales. → *(à l'unanimité)*
- **Désigné** Monsieur Thierry HERRY, **correspondant défense pour la commune.**
→ *(à l'unanimité)*

- **Désigné** les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit : → (à l'unanimité)

Titulaires

A : (Thierry HERRY)
B : (Christiane SINELLE)
C : (Jérémy LOMBARD)

Suppléants

A : (Christine CHAMPENOIS)
B : (Sylvain CALDONAZZO)
C : (Franck MALHERBE)

- **Désigné** les Délégués au SDESM au comité de territoire comme suit : → (à l'unanimité)

Titulaire : (Chantal MERCIER)
Suppléant : (Nicola DUFFAND)

- **Désigné** les Délégués au SIETOM comme suit : → (à l'unanimité)

Titulaires : (Thierry HERRY et Sylvain CALDONAZZO)
Suppléants : (Jérémy LOMBARD et Julien HASTE)

- **Désigné** les Délégués au Syndicat Mixte de l'Aire d'Accueil des gens du voyage (Yerres Bréon) comme suit : → (à l'unanimité)

Titulaires : (Thierry HERRY et Olivier VOILLARD)
Suppléants : (Sylvain CALDONAZZO et Guillaume LE BARON)

- **Désigné** les Délégués au SMIAEP comme suit : → (à l'unanimité)

Titulaire : (Jérémy LOMBARD)
Suppléant : (Thierry HERRY)

- **Désigné** les membres délégués au Syndicat Intercommunal des Ecoles comme suit :
→ (à l'unanimité)

Titulaires :

A : Thierry HERRY
B : Chantal MERCIER
C : Mireille CORADE
D : Julien HASTE

Suppléants :

A : Franck MALHERBE
B : Christiane SINELLE
C : Isabelle BERNAD
D : Nicolas DUFFAND

- **Attribué** une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Tennis Club de Courpalay
→ (à l'unanimité)

- Les délégués au SyAge sont désormais élus au sein de la Communauté de Communes du Val Briard → *délibération annulée*
- Les délégués au Rû d'yvron : ce syndicat a été dissous au 31/12/2019 et absorbé par le SyAge → *délibération annulée*
- Les délégués au SMIVOS sont désormais élus au sein de la Communauté de Communes du Val Briard → *délibération annulée*
- La Commission Communale des Impôts Directs est composée de 24 membres. L'ensemble du conseil municipal est donc inscrit d'office ; manque 9 personnes supplémentaires pour constituer cette commission.
Faute de membres → *la délibération est reportée à une prochaine séance.*

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Thierry HERRY

